



SESSION D'INFORMATION SUR LA VIE EN FRANCE

⇒ La session d'information sur la vie en France vous permet de :

- mieux connaître les démarches de la vie quotidienne
- mieux comprendre la société française et l'accès aux services publics (santé, école, le service public de l'emploi, logement)

Cette session :

⇒ est gratuite :

Elle est financée par l'Etat (OFII)

⇒ se déroule sur une seule journée :

En principe dans le chef lieu de département, dans un local facilement accessible, indiqué dans la convocation que vous aurez reçue de l'auditeur de l'OFII.

⇒ est traduite dans les principales langues des pays d'origine :

Intervenants dans le mois qui suit l'accueil par l'OFII, ces formations sont traduites dans les dix principales langues des pays d'origine

⇒ fait l'objet d'un suivi nominatif :

Les prestataires de formation informent l'OFII, chargée du suivi du contrat, de votre présence ou de votre absence à la session d'information sur la vie en France.

Assister à la session d'information sur la vie en France permet de mieux connaître la société française dans laquelle vous êtes accueilli.

⇒ donne lieu à la délivrance d'une attestation individuelle :

A l'issue de la session, le prestataire vous remet une attestation de présence.